

Mercredi 9 février 2022
Communiqué de presse

Le Département et l'Aduhme lancent le dispositif **SCOLAÉé
pour accompagner 20 communes du Puy-de-Dôme
dans la rénovation énergétique de leurs écoles**

Nombreuses sont les collectivités qui ont le projet de rénover leur école sans nécessairement savoir comment s'y prendre. Forts de ce constat, **Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme** et **Rémi CHABRILLAT, Président de l'Aduhme** lancent ce jour le projet **SCOLAÉé**, retenu dans le cadre de l'appel à projets MERISIER porté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régie). En présence également de **Jean-Philippe PERRET, Vice-président du Conseil départemental en charge de la transition écologique et de l'innovation territoriale**, de **Bertrand BARRAUD, Vice-président du Conseil départemental en charge des relations avec les collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire** et de **Frédéric CHONIER, Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle**.

L'ambition de **SCOLAÉé** : faciliter des projets de rénovation d'écoles, grâce à un financement public optimisé et des choix techniques qui permettront d'améliorer le confort thermique et de baisser les consommations et les dépenses d'énergie.

Cette opération s'adressant à l'ensemble des communes du Puy-de-Dôme désireuses de réaliser la rénovation énergétique de leur école primaire, **un appel à manifestations d'intérêt est désormais lancé afin d'identifier les 20 communes puydômoises qui bénéficieront de cet accompagnement. Un formulaire de candidature est à leur disposition dès aujourd'hui sur le site internet du Conseil départemental (www.puy-de-dome.fr rubrique « Territoires ») jusqu'au 31 mars 2022.** Courant avril, 20 projets de rénovation d'écoles seront sélectionnés pour des réalisations en 2022 et 2023.

Si les candidatures excèdent le nombre de 20, des critères complémentaires seront appliqués pour sélectionner les lauréats :

- **l'échantillon d'écoles retenu devra être représentatif du territoire** avec des écoles urbaines/rurales, des petites/grandes écoles, en plaine ou montagne
- **l'échantillon devra aussi être représentatif des différentes typologies de bâtiments** (années 50, 60, 90 ...) car un des objectifs secondaires recherché est de bâtir un référentiel des rénovations selon les périodes de construction.

L'instruction sera faite par l'Aduhme et le Département, au regard des critères et les élus du Département se prononceront ensuite, sur la base de cette instruction, sur la liste des communes retenues.

Plus qu'un accompagnement, le Département et l'agence locale de l'énergie et du climat (Adhume) proposent une rénovation clé en main, en apportant leur expertise et leurs conseils depuis la phase d'études, jusqu'à la livraison des travaux. L'idée étant de soulager au maximum les communes des contraintes techniques et de répondre à un enjeu de transition écologique sur le territoire.

Ces opérations de rénovations énergétiques réputées onéreuses profiteront d'ores et déjà d'un **financement subventionné de 80% par le Département pour l'ensemble des études préalables, la prise en charge d'appareils de mesure, et de l'appui à titre gratuit des ingénieurs.** Les financeurs publics (Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes et fonds européens), partenaires des territoires, seront pleinement associés à ce projet en vue de concrétiser un « pacte de financement » qui viserait à optimiser les aides existantes pour les communes sélectionnées.

Le projet SCOLAEé représente un budget total de 762 145€ (études et ingénierie) réparti entre le Département et l'Aduhme, dont 385 673€ d'aides de la FNCCR. Ainsi, en proposant cet accompagnement aux communes, le Conseil départemental et l'Aduhme investissent 376 472€ en fonds propres.

En bref, les atouts du dispositif **SCOLAEé** :

- ▶ **La mutualisation des études pré-opérationnelles** en vue de réduire certains coûts d'ingénierie
- ▶ **L'acculturation des collectivités à la démarche méthodologique d'un projet de rénovation**
- ▶ **Un engagement conjoint des financeurs publics** pour faciliter l'instruction des dossiers et sécuriser l'obtention des subventions
- ▶ **L'accompagnement technique et administratif qui respecte le projet de rénovation de la collectivité** en phase avec les enjeux règlementaires, environnementaux, économiques, de confort et de santé
- ▶ **Le recours à des solutions techniques innovantes et à des matériaux biosourcés**

Exemple de l'école de Saint-Rémy-sur-Durolle qui aurait pu bénéficier de SCOLAEé

Rénovation de l'école élémentaire de 610 m², afin de résoudre des problématiques d'usage (taille et nombre de salles de classe), d'accessibilité et de confort thermique : gain de 64% sur la consommation d'énergie après les travaux.

Contact presse : Vanessa Chartreux – 07 61 64 39 76 – vanessa.chartreux@puy-de-dome.fr

ACCOMPAGNER • PROTÉGER • INNOVER